



Compte rendu de la conférence

Deux langues pour façonner notre avenir

24 et 25 novembre 2009
Hôtel Crowne Plaza Lord Beaverbrook
Fredericton, Nouveau-Brunswick

1969 - 2009 Quarante ans de langues officielles au Nouveau-Brunswick

Le 12 avril 1969, les députés de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick adoptaient à l'unanimité la première loi qui affirmait l'égalité du français et de l'anglais dans la province. À l'occasion du 40^e anniversaire de cette loi, le Bureau du commissaire aux langues officielles a organisé la conférence *Deux langues pour façonner notre avenir*.

Près d'une centaine de personnes, de tous les horizons, ont assisté à cet événement qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2009 à l'hôtel Crowne Plaza Lord Beaverbrook de Fredericton.

Le but de la conférence était double : d'une part, mieux comprendre les perceptions et attitudes des gens envers les langues officielles; d'autre part, explorer de nouvelles avenues pour promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans la province. Le sujet pouvait paraître délicat, voire controversé. Cependant, l'exercice a permis de constater que les Néo-Brunswickois sont beaucoup plus à l'aise avec cette question qu'on ne pouvait le penser.

La conférence a fait ressortir les progrès réalisés au cours des dernières décennies en matière de langues officielles tout en mettant en relief les défis qui continuent de se poser. Il apparaît nécessaire, entre autres, d'accroître les échanges entre les deux groupes linguistiques, d'améliorer l'enseignement des langues secondes et de mieux expliquer la raison d'être de la dualité.

À l'issue de cette conférence, le Bureau du commissaire aux langues officielles dispose de propositions fort intéressantes pour mieux promouvoir le français et l'anglais dans la province.

Ce document propose un survol des présentations des conférenciers ainsi qu'un résumé des échanges entre les participants. Nous espérons qu'il alimentera votre réflexion sur les langues officielles.

Bonne lecture!

Le commissaire aux langues officielles du
Nouveau-Brunswick,

Michel A. Carrier

40 ans de langues officielles : Où en sommes-nous?

Deux écrivains de renom, Herménégilde Chiasson et John Ralston Saul, ont ouvert la conférence par un entretien fascinant au cours duquel plusieurs sujets ont été abordés : langue, culture, éducation et société. Nombreux sont ceux qui estiment que cet entretien a constitué le moment fort de la conférence. Par la suite, Richard Myers et Antoine Landry ont animé une période de questions qui a permis aux participants d'échanger avec les deux conférenciers.

John Ralston Saul

Extraits (Traduction du verbatim)

« Il ne fait aucun doute dans mon esprit que ce que Louis J. Robichaud et Richard Hatfield ont accompli en matière de bilinguisme au Nouveau-Brunswick a eu une incidence considérable, non seulement sur le Nouveau-Brunswick, mais sur le pays dans son ensemble. [...] Je ne sais pas si vous vous rendez compte que c'est fondamentalement grâce à ce qui s'est passé ici que le Canada a revu sa façon d'être et de faire. »

« Qu'est-ce que la langue sans contexte culturel? Si l'enseignement d'une langue n'est pas axé sur la littérature, la philosophie, la politique et les faits régionaux, s'il n'est pas empreint de sens, alors

dans l'esprit de l'apprenant, elle demeurera qu'une simple langue. [...] Je crois en la culture, et la culture se transmet par l'intermédiaire de la langue. Vous avez ici une occasion incroyable, compte tenu de vos antécédents et de votre expérience, de créer quelque chose de très intéressant au moyen du français, au moyen de l'anglais et au moyen d'une combinaison des deux langues où l'individualité de celles-ci est respectée. »

Herménégilde Chiasson

Extraits (Verbatim)

« Les Autochtones manifestent la seule connaissance en profondeur et la seule connaissance vraiment viscérale de cet espace-ci. Nous, à toutes fins pratiques, nous sommes encore des immigrants, et encore pleins de complexes par rapport à l'Europe. »

Parlant de la question du coût du bilinguisme :

« Le premier argument qui va surgir est que ça va coûter cher. Tout coûte cher. Les pyramides ont coûté cher; les gens les ont faites parce qu'ils ont cru que c'est ce qu'ils devaient faire. Je pense qu'il y a un prix à payer pour vivre ensemble et je crois que ce prix-là devrait se monnayer par rapport à une curiosité, par rapport à une qualité de vie, par rapport à une richesse qui doit se définir autrement que par le fric. »

Sondage sur les langues officielles

Chris Baker

Continuum Research

(Les diapositives de la présentation de M. Baker se trouvent dans le document Diapositives.)

Chris Baker présente les faits saillants d'un sondage sur le bilinguisme et la dualité linguistique au Nouveau-Brunswick.

L'enquête* a été menée entre les 9 et 21 juin 2009 auprès de résidents du Nouveau-Brunswick âgés de 18 ans et plus. Un total de 800 entrevues ont été menées (400 en français et 400 en anglais).

On apprend que 82 % des Néo-Brunswickois appuient le concept de la *Loi sur les langues officielles* (75 % des anglophones et 97 % des francophones). Toutefois, ce fort appui pour les langues officielles ne se traduit pas nécessairement par une population bilingue. Seulement 15 % des anglophones se déclarent bilingues alors que ce pourcentage s'établit à 70 % chez les répondants francophones. Fait à noter, le pourcentage d'anglophones bilingues est plus élevé (37 %) chez les répondants âgés de 18 à 24 ans.

Une majorité de Néo-Brunswickois (57 %) jugent que leur attitude personnelle envers le bilinguisme et les langues officielles n'a pas changé au cours des dix dernières années. Cependant, 82 % de francophones et 63 % d'anglophones estiment que les relations entre les deux groupes linguistiques se sont améliorées au cours de la même période.

Un pourcentage élevé de répondants (74 %) accorde une grande importance à l'enseignement

de l'autre langue officielle. De plus, 73 % des Néo-Brunswickois reconnaissent les attributs positifs de la dualité linguistique et du statut bilingue de la province.

Les résultats du sondage font également état d'une perception fort différente entre francophones et anglophones quant à l'avenir de la langue française au Nouveau-Brunswick. Ainsi, 55 % des francophones jugent que le futur de la langue française est menacé alors que 22 % seulement des anglophones partagent cette opinion.

Chris Baker tire les conclusions suivantes des résultats du sondage :

- Les tendances démographiques indiquent que le Nouveau-Brunswick deviendra plus bilingue et biculturel.
- La langue française doit être promue et protégée.
- Les résultats en matière de prestation de services gouvernementaux bilingues sont bons, mais des progrès restent à faire.
- La population du Nouveau-Brunswick valorise le bilinguisme et le biculturalisme parce qu'ils sont sources de fierté et d'identité.

*La marge d'erreur à l'échelle provinciale se situe à +/-4,1 %, pour un degré de confiance de 95 %, et à +/-5,0 % pour chaque sous-échantillon linguistique.

82 % des Néo-Brunswickois appuient la *Loi sur les langues officielles*

Continuum Research

Langues officielles : Perceptions et attitudes

Joseph Yvon Thériault

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, Université du Québec à Montréal

Joseph Yvon Thériault commente d'abord les résultats du sondage mené par Continuum Research. S'il reconnaît que la situation est dans l'ensemble positive (appui au bilinguisme, amélioration des relations entre les deux groupes, offre de services dans la langue de choix, etc.), il estime que tout n'est pas pour autant réglé. L'assimilation est une réalité toujours présente, l'exode des francophones vers d'autres provinces est un défi, et la question des institutions distinctes pour chaque communauté est toujours d'actualité.

Le conférencier brosse un portrait de l'évolution des rapports entre francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick depuis les années 1960. L'inégalité entre les deux groupes et un désir d'autonomie de la part de la communauté francophone sont à l'origine d'importants changements qui ont modifié ces rapports. Parmi les signes de cette évolution, on note les lois en matière de langues officielles et d'égalité des deux communautés ainsi que la dualité en éducation.

Pour Joseph Yvon Thériault, la dimension juridique est devenue l'outil de définition principal des rapports entre les deux communautés. Le sociologue s'en inquiète, car il estime que le débat politique est nécessaire pour conclure des pactes sociaux.

Extrait (Verbatim)

« On peut dire néanmoins qu'avec le temps, c'est la dimension juridique qui vient à être l'outil de définition principal des rapports entre les deux communautés, entre la communauté majoritaire et minoritaire. Depuis les dix dernières années, c'est sur ce terrain plus que sur celui des politiques que les milieux minoritaires francophones ont essayé d'acquiescer de nouveaux droits et plus de dualité. (...)

J'ai toujours exprimé des doutes sur le virage juridique du rapport entre les communautés linguistiques (...). Le virage juridique conduit à la judiciarisation, c'est-à-dire que la judiciarisation dépolitise le rapport entre les communautés; elle tend à faire de la reconnaissance linguistique un droit, une obligation et non un pacte politique, reconnu et négocié par les deux communautés. La judiciarisation est un outil qui, à mon avis, est mal adapté à une politique de reconnaissance. Le droit partage le vrai du faux, le bien du mal, le droit du non-droit. Il est mal adapté aux nuances des relations entre des communautés. La judiciarisation dépassionne les conflits politiques pour les transformer en règle de droit, ce qui pour plusieurs n'est pas un mal; mais la vie politique, pour être un lieu riche, a besoin d'une certaine dose de passion. La judiciarisation enfin nivelle par le bas, elle tend à faire de la décision de la cour le niveau le plus élevé que le gouvernement est prêt à aller.

Je me demande aujourd'hui par exemple si, dans la question de la santé, on ne met pas la charrue devant les bœufs en portant en justice, avant que la communauté en ait vraiment débattu, précisé, exigé quel type de régime de santé elle voulait. Comme si c'était au juge et non au débat politique à définir ce type de consensus.

Je ne mets pas en question la portée des législations politiques. J'ai dit au départ comment la *Loi sur les langues officielles* avait modifié de façon intéressante le rapport de force entre les communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. Je dis simplement que ces lois ont plus de chances d'être acceptées si elles sont le résultat d'un compromis, d'un pacte politique, que si elles sont imposées par les tribunaux.

S'il y a une inquiétude néanmoins qui ressort de l'enquête qu'on vient de nous présenter, elle touche justement cette sorte d'apaisement politique, de non-conflitualité des enjeux linguistiques qui ne sont pourtant pas réglés. Apaisement qui pourrait signifier la difficulté actuelle à transformer politiquement les enjeux de société et à se fier sur les tribunaux pour nous imposer leur solution. »

« Si le Nouveau-Brunswick ne peut réaliser le bilinguisme, quel espoir y a-t-il pour nous? »

Commentaire d'un professeur catalan à Donald Desserud

Donald A. Desserud

Vice-doyen aux études supérieures et professeur de sciences politiques, Université du Nouveau-Brunswick, Saint John

(Les diapositives de la présentation de M. Desserud se trouvent dans le document Diapositives.)

Donald Desserud présente les résultats du Sondage sur le capital social qui a été réalisé en 2003 (voir les diapositives du conférencier). Cette enquête portait sur les attitudes et croyances sociales et civiques. L'exercice visait à vérifier la théorie du capital social. Selon cette dernière, les collectivités où les citoyens sont fortement engagés dans leur milieu ont des économies prospères et des gouvernements dynamiques.

Le Nouveau-Brunswick est certainement reconnu pour l'esprit communautaire qui l'anime. On peut toutefois se questionner quant à la vigueur de son économie. Pourquoi la théorie du capital social ne semble pas fonctionner au Nouveau-Brunswick? Est-ce parce que la province est divisée en deux communautés linguistiques?

Un sondage a donc été mené afin de déterminer si les deux communautés sont différentes lorsqu'il est question d'attitudes et de croyances sociales et civiques.

Les résultats du sondage révèlent que les deux communautés linguistiques sont plus unies qu'on ne le pense. En effet, les deux groupes partagent les mêmes opinions dans de nombreux domaines :

- langue et orientation politique,
- sentiment d'appartenance au milieu, à la province et au pays,

- rôle du gouvernement,
- attitudes générales par rapport à la société.

Parmi les résultats communiqués par M. Desserud, ceux portant sur les conflits entre les deux groupes linguistiques sont particulièrement intéressants.

Une majorité d'anglophones (74 %) et de francophones (64,3 %) croient que les deux communautés linguistiques seront toujours en conflit. Toutefois, au sein des deux groupes (65 % d'anglophones et 84,8 % de francophones), on estime que la priorité absolue du gouvernement devrait être d'assurer des relations harmonieuses entre les deux communautés.

Après avoir présenté en détail les résultats du sondage, Donald Desserud a souligné l'originalité du projet de bilinguisme du Nouveau-Brunswick en relatant une expérience qu'il a vécue en Espagne en 1997. Après avoir prononcé une conférence à l'Université de Barcelone, un professeur catalan a demandé à M. Desserud si le parti politique Confederation of Regions (COR) avait conservé son statut de parti officiel à la suite des dernières élections provinciales. Question pour le moins surprenante! Le professeur catalan a expliqué que la communauté catalane s'intéressait beaucoup à la situation néo-brunswickoise et que l'arrivée du parti COR, avec sa politique d'opposition au bilinguisme officiel, constituait une source d'inquiétude pour eux. Le professeur catalan résumait ainsi ses craintes : « Si le Nouveau-Brunswick ne peut réaliser le bilinguisme, quel espoir y a-t-il pour nous? »

Richard Clément

Directeur de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme et doyen associé de la Faculté des arts, Université d'Ottawa

(Les diapositives de la présentation de M. Clément se trouvent dans le document Diapositives.)

Le conférencier décrit les principaux éléments qui doivent être pris en considération lorsqu'on cherche à créer une culture d'entreprise, plus précisément une culture organisationnelle bilingue. La culture d'entreprise est ce qui distingue une organisation d'une autre, ce qui la caractérise ou lui donne une image de marque.

Une culture du bilinguisme doit être envisagée en prenant en considération les trois facteurs ou défis suivants :

1 Dualité linguistique vs bilinguisme

Il faut établir une distinction entre la dualité linguistique, c'est-à-dire, la capacité pour les organisations de fournir des services dans les deux langues, et le bilinguisme qui est l'intégration des deux langues dans toutes les fonctions de l'organisation, non seulement au niveau des individus, mais aussi à celui des opérations.

2 Complétude institutionnelle et contact intergroupe

On peut difficilement créer une culture bilingue si les deux communautés linguistiques ne se parlent pas. Or, le contact intergroupe est souvent déficient.

3 Opposition entre le mouvement de mondialisation et le mouvement de conservation des minorités

La croyance que la mondialisation conduira à l'hégémonie de l'anglais est fort répandue. Or, il existe un mouvement de réaction très fort à la mondialisation

et à l'influence grandissante de l'anglais. Les efforts de l'Europe pour la protection des langues régionales en sont un exemple. Par ailleurs, certains estiment que la langue anglaise risque de se morceler au contact d'autres langues. Par conséquent, on ne pourrait plus parler d'une seule langue anglaise, mais plutôt de dialectes de cette langue.

Différentes approches de culture organisationnelle

Le conférencier précise qu'il existe plusieurs philosophies à l'égard des cultures d'entreprise.

- Mécaniste : La culture est considérée comme un instrument de productivité.
- Humaniste : Il s'agit d'une culture axée sur la valorisation des personnes.
- Systémique : La culture organisationnelle n'est qu'un module à l'intérieur d'un ensemble de modules reliés – modules de gestion, module de production, etc.
- Politique : Une culture organisationnelle sert à promouvoir les valeurs des dirigeants de l'organisation – la culture organisationnelle devient l'objet d'une lutte de pouvoir.
- Culturelle : Cette culture organisationnelle a pour but de transformer les symboles, les croyances et les valeurs partagées par les membres de l'organisation. Pareille culture en matière de bilinguisme signifierait que tous les membres de l'organisation adhèreraient au bilinguisme individuel et au bilinguisme institutionnel.
- Cognitive : L'approche cognitive repose sur une série de connaissances qui permettent la mise en place de l'approche culturelle.

« Sommes-nous prêts à accepter que le bilinguisme fasse partie des compétences de base des dirigeants? »

Richard Clément

Caractéristiques de l'approche culturelle

L'approche culturelle se caractérise par une série de principes :

- Préséance de l'action : Le développement de cette culture ne repose pas sur une prise de position ou l'énoncé de principes, mais plutôt sur des actions concrètes qui sont menées d'abord par les dirigeants de l'organisation. Ces actions deviendront les modèles à suivre puis les valeurs. En d'autres termes, c'est par l'action qu'on développe la valeur.
- Accent sur les personnes : On vise à ce que chaque personne développe elle-même les aspects de la culture qui sont désirés.
- Culture de tolérance : On s'attend à ce que les personnes développent les divers aspects de la culture de leur propre façon tant que les buts fondamentaux sont reproduits.
- Investissement de soi : La valeur n'est pas seulement institutionnelle mais individuelle.
- Appartenance à une équipe gagnante
- Renforcements positifs
- Leadership inspirant : L'exemple est d'abord donné par les dirigeants.

Par la suite, Richard Clément aborde la notion de bilinguisme. À cet égard, il cite un sociologue du langage Fishman.

« [...] l'appartenance ethnique (*identité culturelle*¹) est l'un des moyens par lesquels on arrive à comprendre

le "monde dans son ensemble", c'est-à-dire que non seulement elle relie les personnes ordinaires à leur collectivité – ce qui mène à l'intégration sociale –, mais elle établit aussi un lien avec les notions de "vie", de "société" et de "monde". » (Traduction)
Fishman, 1977, p. 16

« L'appartenance ethnique constitue la coupe des coutumes (patrimoine) qui est passée par les parents (paternité) et à laquelle on boit la signification de son existence [...], qui a un effet sur sa façon de voir la vie (phénoménologie) [...] » (Traduction)
Fishman, 1977, p. 24

« [...] la langue peut être beaucoup plus qu'un simple moyen de communication. Par sa nature même, elle est le symbole par excellence [de l'origine ethnique] [...] La langue constitue l'appareil enregistreur de la paternité, le moyen d'expression du patrimoine et le porteur de la phénoménologie. » (Traduction)
Fishman, 1977, p. 25

Pour Richard Clément, Fishman marque ici le pont entre l'appartenance ethnique et la langue. Selon le conférencier, ce pont semble absent dans plusieurs programmes canadiens de bilinguisme. En d'autres termes, la question du bilinguisme est traitée uniquement comme une question d'apprentissage d'une langue seconde.

Le projet de bilinguisme ne devait-il pas contribuer à la cohésion sociale? On a oublié que le bilinguisme doit être bâti sur des rapports harmonieux entre les communautés et, si ces rapports n'existent pas, le bilinguisme n'existera pas non plus. À cet égard, le conférencier mentionne le programme de langues de l'Union européenne intitulé *Pour la cohésion sociale*.

¹ *Italique* du conférencier

Préjugés et contacts intergroupes

Créer une culture institutionnelle bilingue nécessite dans un premier temps que l'on se penche sur les conflits qui peuvent régner entre les deux groupes. Dans la plupart des cas, l'accès aux ressources ou plutôt l'impression qu'un groupe bénéficie davantage des ressources qu'un autre est le germe du conflit. Ce conflit peut même devenir un élément d'identité individuelle ou collective.

Les contacts intergroupes sont l'antidote à ces perceptions erronées. Cependant, ces contacts doivent reposer sur la coopération plutôt que la compétition. Ils doivent être intimes plutôt que distants. Ils doivent aussi être égalitaires et établis dans un climat qui favorise la tolérance. Les contacts permettent de gérer l'anxiété du rapport à l'autre – celui qui parle l'autre langue – et permettent ainsi d'accroître la confiance linguistique des individus.

Comment en arriver à une culture de bilinguisme

Le bilinguisme doit d'abord être une valeur partagée plutôt qu'une règle ou une réponse à une politique fixée par une autorité quelconque. Il ne doit pas être perçu comme un facteur de discrimination entre les gens, mais comme une compétence de base dans un contexte bilingue. Les dirigeants doivent résolument créer un milieu qui valorise le bilinguisme, notamment par le recrutement et la dotation, la formation et

l'évaluation ainsi que la promotion du bilinguisme. La force de l'engagement à créer cette culture de bilinguisme peut être mesurée par les réponses à diverses questions, notamment :

- Sommes-nous prêts à accepter que le bilinguisme fasse partie des compétences de base des dirigeants?
- Sommes-nous prêts à accepter que la connaissance des politiques en matière de langues officielles fasse partie des connaissances des dirigeants?
- Sommes-nous prêts à accepter que les employés reçoivent une formation obligatoire sur les langues officielles?

Richard Clément souligne qu'une culture de bilinguisme doit également protéger la langue minoritaire. Il mentionne d'ailleurs le piège sournois de la conversation. Celle-ci a ses propres règles d'engagement et le locuteur francophone doit en être conscient pour éviter le réflexe de passer à l'anglais.

Le conférencier termine en soulignant que la jeunesse est le point d'appui le plus ferme d'une culture du bilinguisme. À cet égard, l'éducation, la sensibilisation (y compris au sein de la famille) et les contacts entre les deux groupes linguistiques jouent un rôle central pour favoriser le développement d'attitudes positives envers le bilinguisme.

Table ronde

La table ronde a réuni les conférenciers de la matinée et les quatre personnes suivantes :

- Christiane D. Guérette, directrice générale, Fondation Stan Cassidy
- Elisabeth Crener, chef des émissions d'information, Radio-Canada Acadie
- Jordan Graham, étudiant universitaire et conseiller municipal de la ville de Fredericton
- Philip Lee, écrivain et professeur agrégé de journalisme, Université St. Thomas

Donald Arsenault était le modérateur.

Les participants ont été invités à réagir à diverses questions, notamment :

- Les attitudes et les perceptions en matière de langues officielles ont-elles évolué au cours des 40 dernières années? Si oui, qu'est-ce qui les influence?
- La *Loi sur les langues officielles* vise une égalité du statut et d'usage du français et de l'anglais. Avons-nous atteint cette égalité?
- Croyez-vous que le concept d'égalité soit compris de la même façon par les deux communautés linguistiques?
- Comment faire de notre bilinguisme officiel un atout économique et social?

Plusieurs points ont été abordés durant cette table ronde. Ce qui suit ne constitue qu'un survol de la discussion.

Progrès du français au Nouveau-Brunswick

Tous reconnaissent les progrès accomplis en matière de langues officielles dans la province. Un participant anglophone explique que le français était une langue privée dans les années 1960; elle était très peu entendue dans les lieux publics. Cela n'est plus le cas aujourd'hui.

L'affirmation des francophones constitue sans doute le plus important facteur de progrès. D'autres facteurs sont soulignés : les lois et politiques linguistiques, les décisions des tribunaux, le rôle des médias ainsi qu'un contexte mondial qui valorise davantage la diversité culturelle.

Perceptions

On reconnaît qu'il est plus facile pour les deux groupes linguistiques de se parler aujourd'hui. On souligne d'ailleurs le travail considérable que Dialogue Nouveau-Brunswick a accompli au cours des années. Il reste toutefois beaucoup de chemin à parcourir. Les deux communautés linguistiques ne se connaissent pas beaucoup (elles coexistent, plutôt que de vivre ensemble). Par exemple, peu d'anglophones connaissent les succès musicaux d'artistes francophones du Nouveau-Brunswick. Un participant croit que des journalistes francophones devraient travailler dans des salles de presse anglophones et vice versa. Cela donnerait une couverture journalistique reflétant davantage la situation des deux groupes.

Les risques liés à l'isolement des deux communautés sont évoqués. Le cas de la Belgique est mentionné. « Vivre au Nouveau-Brunswick sans connaître l'autre langue, n'est-ce pas vivre seulement une moitié de l'expérience de cette province? » se demande une participante.

« Vivre au Nouveau-Brunswick sans connaître l'autre langue, n'est-ce pas vivre seulement une moitié de l'expérience de cette province? »

Une participante

Un professeur anglophone explique qu'il est surpris par le fait que de jeunes anglophones jugent qu'ils font preuve de générosité en parlant français avec des francophones; il semble qu'ils ne comprennent pas la notion d'égalité linguistique.

Égalité

Il est difficile de parler d'égalité sans une définition commune de celle-ci. Certains estiment que l'égalité consiste à être traité de la même manière alors que d'autres croient que l'égalité consiste à être reconnu pour ce que l'on est (ce qui sous-entend qu'on tient compte de la situation particulière d'une communauté). Et comment mesure-t-on l'égalité entre deux communautés? Les échanges font ressortir qu'il y a eu des progrès en matière d'égalité, mais que le Nouveau-Brunswick n'est pas encore parvenu à une égalité complète.

Un participant francophone commente la question en disant qu'il n'y a pas égalité entre francophones et anglophones en matière d'accès à l'information. Les journalistes francophones peinent à trouver des personnes ressources francophones lors des conférences de presse gouvernementales. « S'il est possible pour un journaliste anglophone de faire son métier au Nouveau-Brunswick sans parler français, ce n'est pas le cas pour un journaliste francophone », estime un participant anglophone.

La perception que les francophones ont un avantage sur le marché du travail est toujours présente. Par ailleurs, un participant dans la salle mentionne que la nomination de juges unilingues anglais dans la province est tout à fait contraire à l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* et par conséquent au principe d'égalité.

Usage du français

On apprend qu'un grand nombre de francophones choisissent de répondre à des sondages en anglais. Comment expliquer ce comportement? Il ne semble pas y avoir une seule cause à cette situation. Un participant souligne à quel point l'assimilation est un phénomène fort présent dans son milieu en dépit des progrès du français. Un anglophone ajoute qu'il est toujours surpris par le fait que des francophones lui répondent en anglais alors qu'il s'exprime en français.

Les atouts des langues officielles

À en croire les résultats du sondage réalisé par Continuum Research, une majorité de Néo-Brunswickois estiment que le bilinguisme constitue un avantage économique pour la province.

On évoque le danger d'envisager l'autre langue uniquement du point de vue instrumental, car la langue, c'est aussi une culture. Le Nouveau-Brunswick ne pourrait-il pas développer une industrie des langues (interprétation, traduction) compte tenu de son statut bilingue et de son expertise dans le domaine?

Ateliers

En après-midi, les participants ont été appelés à répondre à la question suivante :

Comment pouvons-nous mieux promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage de nos deux langues officielles; d'une part, au sein de la population en général, et d'autre part, au sein des organismes gouvernementaux?

Pour ce faire, quatre groupes d'une vingtaine de personnes chacun ont été constitués.

Si les mesures proposées par les participants sont très variées, on note que plusieurs sont dirigées vers les jeunes – l'avenir des langues officielles – et le système d'éducation. Le gouvernement doit certes redoubler d'efforts pour promouvoir davantage le français et l'anglais. Toutefois, plusieurs mesures font aussi ressortir la responsabilité de chaque citoyen en cette matière. Les discussions démontrent également le besoin de mieux expliquer la raison d'être de la dualité en éducation. En effet, certains la perçoivent comme un facteur d'isolement qui nuit à une meilleure compréhension entre les deux communautés et à la promotion du bilinguisme.

Voici un compte rendu des commentaires et des suggestions des participants.

Mettre l'accent sur les jeunes, commencer à l'école

- On note que les jeunes anglophones n'ont pas suffisamment d'occasions de parler le français et les acquis se perdent rapidement. Il faut que les jeunes puissent vivre des expériences en français à l'extérieur de la salle de classe afin de développer leur confiance.
- On souligne que l'enseignement doit non seulement viser la langue, mais aussi la culture qui s'y rattache (vivre l'expérience). Cela constituerait une fondation beaucoup plus forte pour capter et maintenir l'intérêt pour l'autre langue.
- On croit qu'il faut multiplier les occasions d'échanges entre les élèves francophones et anglophones, notamment par l'intermédiaire d'activités sportives et culturelles. Ces échanges seraient autant d'occasions pour les élèves de parler leur langue seconde.
- On souligne aussi que l'insécurité linguistique chez certains jeunes francophones fait en sorte qu'ils ont tendance à parler anglais avec les jeunes anglophones.
- Certains suggèrent de revoir complètement l'enseignement du français langue seconde afin que l'élève acquière une véritable maîtrise de cette langue.
- Des efforts doivent également être faits afin d'accroître la maîtrise de l'anglais par les élèves francophones dans certaines régions de la province.
- Il faut promouvoir davantage les avantages du bilinguisme, expliquer qu'il ouvre des horizons et qu'il ne sert pas seulement à améliorer les chances de décrocher un emploi.
- On émet l'idée que les écoles pourraient délivrer un certificat de bilinguisme au même titre qu'un diplôme d'études secondaires.
- Le programme d'immersion en français devrait être orienté davantage vers la poursuite d'études postsecondaires en français.
- Les manuels scolaires devraient célébrer davantage l'apport des cultures anglophone et francophone à la province.

On croit que les écoles pourraient délivrer un certificat de bilinguisme au même titre qu'un diplôme d'études secondaires.

- On suggère d'utiliser le concept de passeport européen des langues.
- On devrait promouvoir davantage le bilinguisme dans les écoles.
- Il faut sensibiliser les jeunes à leurs droits linguistiques et à l'importance de demander un service dans leur langue. Certains suggèrent même l'établissement d'un cours sur les langues officielles.
- On reconnaît qu'il faut davantage tirer parti des nouvelles technologies (on donne l'exemple du nouveau portail auquel les élèves des deux secteurs ont accès).

Modifier les attitudes

- On souligne que les francophones ont souvent tendance à passer à l'anglais lorsqu'ils se trouvent en compagnie d'anglophones, même si ces derniers parlent français. L'origine de ce comportement est très variée : simple politesse, désir d'accommodement, raisons historiques (absence de valorisation de la langue française, aspect privé de cette langue). Il va de soi que ce comportement crée une certaine confusion chez les anglophones quant à la pertinence de promouvoir le français. Ce comportement largement répandu compromet aussi les efforts que font des anglophones pour apprendre le français.
- Il faut encourager les citoyens à demander un service dans leur langue.

Valoriser les compétences à tous les niveaux

- On croit que le bilinguisme peut être promu en faisant davantage la promotion des compétences partielles. On a tendance à valoriser seulement la pleine capacité bilingue

et à considérer les niveaux intermédiaires comme des limites. Par conséquent, un bilinguisme réceptif devrait être vu comme un tremplin plutôt qu'un obstacle.

Accroître les échanges entre les deux communautés linguistiques

- Dialogue NB devrait obtenir plus de ressources pour mener à bien son mandat.

Apprendre l'autre langue officielle tout au long de la vie

- On mentionne que les institutions postsecondaires offrent peu d'occasions de perfectionner l'autre langue officielle.

Valoriser davantage le bilinguisme

- Il faut célébrer davantage le bilinguisme, notamment en mettant l'accent sur les points communs entre les deux communautés linguistiques.
- Une campagne d'information pour expliquer la *Loi sur les langues officielles* et dissiper les mythes entourant le bilinguisme officiel devrait être menée. (On mène des campagnes de sensibilisation touchant tous les domaines et on ne voit rien en matière de langues officielles.)
- On suggère de publier les succès relatifs au bilinguisme, entre autres sur un site Web.
- On suggère de créer des événements importants pour accroître la promotion des deux langues.
- Les publicités touristiques du Nouveau-Brunswick devraient promouvoir l'aspect bilingue de la province.
- On déplore le fait qu'on ne donne pas le choix

à des immigrants de choisir l'école en français pour leurs enfants.

- L'affichage commercial bilingue est une façon de reconnaître le caractère unique du Nouveau-Brunswick.

Culture

- Il faut tenter d'intégrer davantage les deux communautés linguistiques aux événements culturels d'envergure.
- Les œuvres de nos artistes devraient être traduites dans l'autre langue officielle.

Au sein du gouvernement et des autres institutions

- Les sous-ministres devraient être bilingues.
- Le site Web du gouvernement provincial devrait présenter l'information simultanément dans les deux langues. Cela favoriserait une plus grande visibilité du français et de l'anglais.
- Un programme de mentorat au sein de la fonction publique devrait être établi afin de

permettre aux employés qui apprennent l'autre langue de l'employer plus souvent.

- Un large réseau de champions du bilinguisme devrait être créé au sein de la fonction publique provinciale.
- On devrait offrir plus d'outils de promotion des langues officielles et les faire connaître. On mentionne le succès des épinglettes *Français/English* et *J'apprends le français* et on propose la création et la distribution d'un lexique de mots courants. Ces outils devraient aussi être offerts aux entreprises du secteur privé.
- Des ressources devraient être offertes aux organisations professionnelles afin qu'elles puissent assurer la prestation de services dans les deux langues officielles. Les ressources actuelles sont jugées déficientes et méconnues.

Postsecondaire

- On estime que les universités pourraient faire davantage pour promouvoir les deux langues officielles.

Le Bureau du commissaire aux langues officielles a bénéficié d'un appui financier du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour les activités qu'il a organisées à l'occasion du 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*.

Bureau du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick
440, rue King, Tour King, Pièce 646
Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H8
Téléphone : 506.444.4229
Sans frais : 1.888.651.6444

www.languesofficielles.nb.ca